

COMMUNIQUE

de M. le Président et des membres de la commission de révision des listes électorales de la commune de Luz Saint-Sauveur

Par lettre recommandée datée du 6 décembre 2012, reçue le 11 décembre, messieurs Laurent Grandsimon et Serge Balet ont saisi les 3 membres de la commission de révision de la liste électorale en leur soumettant une liste de 85 noms susceptibles de ne plus répondre aux conditions de maintien sur la liste électorale de Luz Saint-Sauveur.

Après une première analyse, il est apparu que certaines personnes de cette liste peuvent toujours voter à Luz, que pour d'autres, des compléments d'investigation sont nécessaires et qu'enfin une analyse intégrale de la liste électorale de Luz, nom par nom, s'imposait pour garantir justice, équité et démocratie.

Le maire et président de la commission de révision des listes électorales a demandé pour cela l'aide de la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost, de Mairie Conseil et des services fiscaux pour qu'aucune contestation ne soit possible.

Compte tenu de la lenteur de la procédure (recherche des dates de première inscription sur les rôles fiscaux, validation des renseignements, envoi de courriers recommandés, délais de réponse à laisser aux intéressés) cette opération ne pouvait évidemment pas être réalisée avant le 31 décembre 2012 (arrêt des inscriptions et des radiations).

De plus, aucun scrutin n'étant prévu en 2013, il n'est pas souhaitable de travailler dans la précipitation sur un sujet aussi sensible.

Mais bien entendu, avant la fin de l'année 2013, les personnes devant être radiées le seront, et suffisamment tôt pour pouvoir s'inscrire sur leur commune de résidence.

Luz Saint Sauveur,
Le 21 janvier 2013

**Les membres de la commission
de révision des listes électorales**

Mme Pierrette Rivière Mme Josette Alauzy



**Le Maire de Luz Saint-Sauveur
Président de la commission de
révision des listes électorales**

Alain Lescoules

